



## Réunion du Comité Syndical

jeudi 17 février 2022 à 17h30 au Thor

### Procès verbal

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 février à 17h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint (cf Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, article 10, quorum abaissé au tiers).

#### Les membres présents, avec voix délibérative :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Apt : Stéphane REBAUDI, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Beaumes de Venise : Jean-François XAVIER, Bédoin : Gilles BERNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bonnieux : Patrick DEVAUX, Cabrières d'Avignon : Pierre LABAN, Caderousse : Jean-Antoine ESPINOSA, Cairanne : Roland LIFFRAN, Châteauneuf du Pape : Robert TUDELLA, Cheval-Blanc : Frédéric PELLOUX, Le Crestet : Alain ANDRE, Cucuron : Alain GARDON, Gargas : Patrick LEGROS, Jonquerettes : Gilbert CHAZAL, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lauris : Thierry DERNIS, Lioux : Francis FARGE, Loriol du Comtat : Sylvie FLAMAND, Lourmarin : Joël RAYMOND, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Modène : Yannick CORBIN, Morières les Avignon : Jeanine FAVRE-SECOND, Mormoiron : Julien SANCHEZ, Oppèdes : Yoann POBES, Pernes les Fontaines : Christian SOLLIER, Piolenc : Patrick PICHON, Puyméras : Pierre TARTANSON, Richerenches : Christian ARNAUD, Robion : Florian MOLLIEUX, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Saint Christol d'Albion : Serge CAPDEGELLE, Saint Didier : Michel RAYNAUD, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-François MEDRAT, Saint Pierre de Vassols : Pascal BOYER, Saint Saturnin les Apt : Gilles LANDRIEU, Saint Saturnin les Avignon : Josiane COSTE, Sainte Cécile les Vignes : Pascal CROZET, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Suzette : José PARDO, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Thérèse BAUDOIN, Villars : Alain MASSEL, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur AUZON : Suzy MACHUROT, Violes : Florence GOURLLOT, Vitrolles : Alain de VILLEBONNE, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Fontaine de Vaucluse : Patrice LEBLOND, Isle sur la Sorgue ; Nicolas VALIENTE, Le Thor : Christiane DAVID-MATHIEU, Saumane : Laurence CHABAUD-GEVA.

Délégué(e)s Membres Conseil départemental : Valérie ANDRES, Danielle BRUN, Jean-François LOVISOLO, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Marie THOMAS de MALEVILLE, Noëlle TRINQUIER et Dominique SANTONI

Autres délégués présents, sans voix délibérative : Bédoin : David MALINGE, Gargas : Jérôme DAUMAS

Assistaient également, sans voix délibérative : DDT : Isabelle CHADOEUF, CD84 : Carole TOUTAIN, SDIS : Philippe CHAUSSINAND, ONF : Olivier DELAPRISON, SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Brigitte JAEG, Sylvia PICHON et Olivier BRICAUD.

#### Etaient excusé(e)s :

Maires et Délégué(e)s des Communes : Aubignan : Charles GILLES, Aurel : Francis JOUVE, Avignon : Isabelle PORTEFAIX, La Bastide des Jourdans : Florian GALLIS, Le Barroux : Gilles GRILLET, Les Beaumettes : Eric PAGUET, Beaumont du Ventoux : Frédéric CHARRASSE, Bédarrides : Laurent MUS, Bollène : Jean-Yves MARECHAL, Brantes : Gérard THELCIDE, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Camaret : Hervé AURIACH, Cavaillon : Gilles DOCHE, Crillon le Brave : Marguerite EESES, Entrechaux : Géry KWITA, Faucon : Martial FERNANDEZ, Gignac : Guy AUBERT, Gigondas : Jérôme BOUDIER, Gordes : Roland BIRRO, Goult : Elodie de TIMARY, Lacoste : Jean SALVA, Lagnes : Jacques GRANGIER, Méthamis : Alain AGUILERA, Mirabeau : Thomas MONTAGNE, Montoux : Chantal GONNET-OLIVI, Murs : Patrick ACHARD, Orange : Michel BOUYER, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Le Pontet : Pascal SIMONDI, Rasteau : Jean-Luc DIGONNET, La Roque sur Pernes : Alain BUISSON, Roussillon : Alain DEVAUX, Saint Léger du Ventoux : Damien MASSOT, Saint Marcellin les Vaison : Michel ABELY, Saint Martin de Castillon : Emilien DHAZE, Saint Martin de la Brasque : Laurent LIEUTAUD, Saint Trinit : Emilie CARBONNET, Sarrisans : Stéphane BOURRET, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Sérignan du Comtat : Eric COLARD, Travaillan : Marie-Christine ANDRIEU, Valréas : Rosy FERRIGNO, Velleron : Karim AKAR, Venasque : Thierry de CABISOLE, Villedieu : Claude CELLIER, Communauté de Communes Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse ; Châteauneuf de Gadagne : Etienne KLEIN, Métropole Aix-Marseille-Provence ; Pertuis : Bernard ALAMELLE

Délégué Membre Conseil départemental : Bruno VALLE

Ont donné un pouvoir de vote (2 pouvoirs possibles) : Marguerite EESES de Crillon le Brave à François SALIGNON de Mallemort du Comtat, Thierry de CABISOLE de Venasque à Pierre BALLESTEROS de Lafare, Chantal GONNET-OLIVI de Montoux à Sylvie FLAMAND de Loriol du Comtat, Jérôme BLANC de Cabrières d'Aigues à Frédéric PELLOUX de Cheval-Blanc, Bernard ALAMELLE de Pertuis à Hugues SERVIERE de La Bastidonne, Jacques GRANGIER de Lagnes à Florian MOLLIEUX de Robion, Michel ABELY de Saint Marcellin les Vaison à Alain ANDRE du Crestet, Jean-Pierre RANCHON de Sault à Suzy MACHUROT de Villes sur Auzon, Laurent Mus de Bédarrides à Robert TUDELLA Châteauneuf du Pape.

Mme Dominique SANTONI, présidente, accueille les maires et délégués présents ainsi que les représentants des collectivités et des services partenaires, invités à se joindre à cette séance à savoir Mmes Isabelle CHADOEUF (DDT), Carole TOUTAIN (CD) et MM. CHAUSSINAND (SDIS) et DELAPRISON (ONF).

Se sont excusés pour cette réunion ; M. le sénateur Jean-Baptiste BLANC, M. le député Jean-Claude BOUCHET, M. Patrick MERLE, vice-président Département, président de la Commission Environnement, Mme Françoise DEMONT, Pairie Départementale, M. Julien PANCHOUT, Directeur Agence territoriale Bouches du Rhône – Vaucluse ONF et Mme Elsa BARDI-ASSANTE, chef service Forêt Région PACA.

Dans un premier temps, il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021, transmis avec l'invitation. Ce PV n'appelle pas de remarques de la part de l'assistance.

La Présidente communique ensuite aux délégués les décisions prises depuis le dernier Comité Syndical, à savoir :

- Décision n°11 décembre : contrat de location pour la mise à disposition d'emballages de gaz oxygène et acétylène avec la société Air Liquide pour un montant de 739.99 euros TTC à compter du 01/12/2021 pour une durée de trois ans.
- Décision n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : marché public de mise à disposition de titres ticket restaurant avec l'entreprise Edenred pour une durée de 1 ans reconductible tacitement trois fois, selon bordereau de prix annexés.

Pour information aux délégués, comme le prévoit les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, de nouvelles obligations de transparence s'imposent aux collectivités. Ainsi, la Présidente communique le montant des indemnités perçues par les six vice-présidents et elle-même au cours de l'année 2021.

Les rapports à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote de l'assemblée :

**Rapport n°1 : Compte de gestion (rapporteur Mme SANTONI)**

Comme l'indique la Présidente, le compte de gestion a été établi par le Payeur Départemental (Mme DEMONT). Ce document comptable présente successivement la situation patrimoniale du Syndicat, puis l'exécution budgétaire, la comptabilité des deniers et valeurs et enfin la page des signatures (qui est maintenant dématérialisée avec la Pairie).

En ce qui concerne la situation patrimoniale du Syndicat, le bilan synthétique s'élève à 21 001 863.73 euros dont à l'actif 17 823 460,63 euros en actif immobilisé (terrains et constructions) et 3 178 403.10 euros en actif circulant (essentiellement des disponibilités).

En exécution budgétaire pour 2021, la balance générale (hors excédents reportés) fait apparaître un excédent de 374 724.86 euros (pour mémoire, en 2020, un déficit de 106 117.60 euros).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°2 : Compte administratif 2021 (rapporteur M. MOUNIER)**

M. Christian MOUNIER, en sa qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, rappelle qu'en 2021, moins impacté par les confinements « covid », le Syndicat a pu retrouver un rythme quasi normal de travaux réalisés par sa Régie et cela se traduit dans les comptes en dépenses et en recettes.

En section de fonctionnement, les dépenses qui atteignent 2,230 millions d'euros affichent une progression globale de 3.75%.

Dans le détail, les charges à caractère général sont en hausse (+12 %) avec un montant de 570 962.09 euros, du fait notamment de la hausse au deuxième semestre des coûts de carburant, de combustible et d'électricité mais aussi de réparations plus nombreuses liées à l'entretien des matériels, les charges de personnel demeurant quant à elles maîtrisées (+ 0.97%) avec un montant de 1.208 millions d'euros.

En parallèle, les recettes de fonctionnement affichent une hausse de 7.81 % avec un montant de 2,234 millions, avec un nombre plus important de chantiers achevés par la Régie en fonds propres pour le compte des communes et par la convention cadre avec le Département.

Il faut bien garder à l'esprit que dorénavant une grande partie des travaux DFCI sont confiés à des entreprises et que les crédits correspondants apparaissent dans la section d'investissement, l'équilibre de la section de fonctionnement demeurant dans ces conditions de plus en plus difficile à conserver.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat très légèrement excédentaire de seulement 4 163.36 euros, auquel vient s'ajouter l'excédent reporté de 2020 (264 843.39 euros), le résultat de clôture s'élevant donc à 269 006.75 euros.

La section d'investissement est le reflet des efforts d'équipement du Syndicat mais aussi du volume relativement stable de chantiers DFCI confiés aux entreprises.

Il est à souligner que, malgré la sortie de crise sanitaire, le volume des dépenses a connu en 2021 une très forte progression avec 1.120 millions d'euros (+29.51%) essentiellement donc pour l'achat de matériels et pour régler les travaux confiés après appel d'offres aux entreprises (le détail des marchés conclus en 2021 sera présenté dans le Rapport n°9).

Ces dépenses seront pour la plupart abondées par des recettes d'investissement par le biais du CFM pour le tracteur forestier et par le biais de co-financements Etat-Europe-Département-Région pour les travaux DFCI mais avec un décalage dans le temps qui pourrait prendre plusieurs mois.

Ainsi, comme annoncé l'an dernier, en 2021, les recettes d'investissement sont en très forte hausse (+78.33 %) avec un montant de 1.491 millions d'euros, du fait essentiellement du versement tant attendu des co-financements FEADER correspondant à des travaux DFCI réalisés en 2018, 2019 et 2020.

La section d'investissement affiche donc un résultat excédentaire de 370 561 euros auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 2020 à savoir 866 510 euros, ce qui permet d'obtenir un résultat de clôture d'investissement toujours largement excédentaire de 1.237 millions d'euros.

Au final, le Compte Administratif de 2021 fait apparaître toutes sections confondues un résultat global de 1 506 078.45 euros (en hausse de 33 % par rapport à 2020).

Mme SANTONI, la Présidente, se retire et ne participe pas au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 – Affectation du résultat (rapporteur Mme SANTONI)

La Présidente demande aux délégués de bien vouloir approuver l'affectation des résultats de clôture 2021 des deux sections, tels que présentés au rapport n° 2, au BP 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°4 – Reprise de provision (rapporteur Mme SANTONI)

Dès 2007, le Syndicat a passé des provisions notamment pour anticiper un risque foncier. Entre temps, la mise en place de servitudes au bénéfice du Syndicat a permis de consolider le statut foncier des pistes DFCI et de ce fait l'exposition du Syndicat à un éventuel risque foncier en a été diminuée d'autant.

Il est donc proposé au Comité syndical la reprise partielle des provisions antérieurement constituées pour un montant de 100 000 euros au BP 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°5 – BP 2022 (rapporteur Mme SANTONI)

En section de fonctionnement, le budget présenté conserve globalement le même équilibre que celui de 2021 avec 2.461 millions euros de dépenses.

Le Chapitre 011 correspondant aux Charges à caractère général a été revu à la hausse à hauteur de 753 236 euros en se calant sur le CA réalisé en 2021 mais en prévoyant toutefois une « marge » suffisamment importante pour couvrir des dépenses énergétiques qui risquent encore de flamber au 1<sup>er</sup> semestre mais aussi pour des dépenses d'entretien, notamment du matériel roulant qui peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

Quant aux charges de personnel (1 300 000 euros budgétés), elles devraient progresser plus fortement en 2021 non seulement pour tenir compte de l'évolution statutaire obligatoire, de la bonification obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier des catégorie C mais aussi des recrutements à venir (un conducteur de pelle d'araignée dès le mois de mars).

Pour couvrir ces dépenses de fonctionnement, le Syndicat peut compter sur des recettes équivalentes, notamment grâce au soutien de ses adhérents et des partenaires financiers qui accompagnent ses différentes missions, même si, du fait de la fin des anciennes « conventions tripartites » les ressources de fonctionnement du Syndicat deviennent de plus en plus contraintes.

Au chapitre 70 Produits de services pour 1 093 000 euros, apparaissent les financements du Département pour les OLD des routes départementales (566 000), l'entretien des Véloroutes (52 000) du réseau de petite randonnée (115 000) et les travaux DFCI réalisés en régie (200 000) mais aussi les travaux en fonds propres réalisés par nos équipes pour le compte des communes.

Au chapitre 74 Dotations et Participations pour un montant budgété de 798 730 euros, sont inscrites les participations statutaires obligatoires du Département (518 730 euros) et des Communes et EPCI (143 086 euros) mais aussi les subventions du CFM pour le Porter à Connaissance, ainsi que les 20 % de la part d'autofinancement des communes et EPCI pour les travaux DFCI.

Comme annoncé dans le précédent rapport, est inscrit donc au Chapitre 75 une reprise de provisions d'un montant de 100 000 euros. En écriture d'ordre, sont reportés dans le chapitre 42 les amortissements des subventions d'équipement pour 162 000 euros.

A ces recettes, vient s'ajouter le résultat reporté de 2021 à savoir 269 006 euros pour obtenir un montant de 2.461 millions d'euros en recettes de fonctionnement.

En section d'Investissement, apparaissent les Reports de crédits au 31/12/2021, essentiellement pour régler les factures des derniers travaux 2021 confiés aux entreprises qui auraient pu être mandatées, mais aussi l'achat de la nouvelle pelle araignée et les subventions

au titre des co-financements FEADER qui ont été notifiées (certaines ont d'ailleurs été versées courant janvier).

Dans cette section, sont intégrés au préalable les montants déjà connus comme les recettes d'ordre, le FCTVA, et bien sûr le résultat d'investissement 2021 reporté pour 1.237 millions d'euros.

En dépenses, après la prise en compte des Opérations d'ordre pour 170 000 euros, les dépenses réelles concernent prioritairement les achats d'équipements et de matériel (fourgons utilitaires, pelle araignée, broyeurs, véhicules de liaison entre autres) au chapitre 21 pour 1.188 million d'euros et les travaux en cours au chapitre 23 pour 988 305 euros pour régler les travaux confiés aux entreprises.

En recettes prévues, sont inscrites en subventions d'investissement pour un montant de 594 298 euros les recettes à percevoir au titre du CFM pour la nouvelle pelle araignée et des co-financements FEADER pour les travaux DFCI confiés aux entreprises.

Au final, les recettes d'investissement sont estimées à 1, 142 millions d'euros (un montant en forte baisse par rapport à l'année précédente, année de « rattrapage » pour le versement des subventions DFCI avec co-financements FEADER).

La section d'investissement du BP 2022 s'équilibre donc en recettes et en dépenses à 2.379 millions d'euros.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°6 – Présentation Protection sociale complémentaire des agents territoriaux (rapporteur M. LOVISOLO)

Comme le prévoit l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique, M. Jean-François LOVISOLO, vice-président et rapporteur, indique que les collectivités se doivent d'informer leurs assemblées de cette thématique et de présenter un état des lieux en matière de complémentaire santé et de prévoyance, mais aussi leurs obligations à l'horizon 2025-2026.

Il est ainsi demandé au Comité syndical de bien vouloir prendre connaissance de cette information sur la Protection sociale complémentaire.

#### Rapport n°7 – Mise en place d'une carte d'achat (rapporteur M. SOLLIER)

Comme le précise M. Christian SOLLIER, membre du Bureau et rapporteur, le Syndicat mixte souhaite mettre en place un nouveau moyen de paiement de ses fournisseurs avec une carte d'achat. Ce dossier a fait l'objet d'un accompagnement par les équipes de la Pairie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### Rapport n°8 – Renouvellement d'un chantier d'insertion- année 2022 (rapporteur Mme Noëlle TRINQUIER)

Mme Noëlle TRINQUIER, vice-présidente et rapporteur, explique que le chantier d'insertion à travers des activités de débroussaillage mis en place, à titre expérimental en 2021 sur la commune de Saumane, a donné entière satisfaction. Il est donc proposé de le renouveler pour l'année 2022.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°9 – Marchés conclus en 2021 (rapporteur Mme Sylvie FLAMAND)**

Mme Sylvie FLAMAND, membre du Bureau et rapporteur, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la liste des marchés conclus en 2021, dont 687 090 euros HT pour l'acquisition de matériels et 405 703 euros HT pour des travaux DFCI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°10 – Acquisition et cession de matériel (rapporteur M. MOLLIEUX)**

M. Florian MOLLIEUX, membre du Bureau et rapporteur, rappelle que le parc de matériel du Syndicat subit de fortes contraintes compte tenu de la nature des chantiers, de leur suivi mais aussi des conditions climatiques. En cours d'année, seront renouvelés un certain nombre de matériels et véhicules.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°11 – Appel à propositions DFCI FEADER Année 2022 (rapporteur M. RASPAIL)**

Comme l'explique M. Max RASPAIL, vice-président et rapporteur, dans le cadre du programme FEADER, pour l'année 2022, un appel à propositions concernant les travaux de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) a été lancé. A ce titre, le Syndicat va déposer 19 dossiers concernant la réalisation de 41 km de réfection de pistes DFCI, la réfection de 2 impluviums de citernes et le débroussaillage de 201 hectares de coupures de combustible (bandes débroussaillées de sécurité) pour un montant estimatif de dépenses éligibles de 522 568.60 euros HT avec un financement envisagé à hauteur de 80%.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

En fin de séance, et après avoir remercié de leur présence les participants, la Présidente communique les dates des prochaines réunions statutaires fixées au mardi 14 juin à 17 heures (Bureau) et au jeudi 23 juin, 18 heures (Comité Syndical).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame SANTONI lève la séance à 18h30.

**La Présidente,**



**Dominique SANTONI**